



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'offres

Question écrite n° 13361

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui donner des indications sur la politique qu'il entend mener au sein de ses services, pour favoriser l'attribution de marchés publics aux PME.

Texte de la réponse

Les acheteurs au sein des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, se sont efforcés depuis plusieurs années d'intéresser les PME à leurs besoins, par une stratégie de communication adaptée. Une attention particulière a été portée aux offres des PME, notamment dans le domaine de l'informatique. Pour ce segment d'achat, sur l'ensemble des marchés en cours de validité en 2007, 34 % ont été notifiés à des PME. Néanmoins, la part des dépenses en faveur des PME ne représente que 6 % du montant total de ces marchés, pour la même période. Dans la pratique, il importe de noter que les PME manquent de ressources nécessaires pour la constitution des dossiers de réponses aux appels d'offres et maîtrisent mal les contraintes administratives liées aux procédures. Aussi, les acheteurs ont été sensibilisés, par des actions de formation à la performance économique, à ne pas se limiter aux seuls aspects formels de l'achat public. Ainsi, il leur a été demandé d'utiliser la faculté prévue par le code des marchés publics de faire compléter un dossier de candidature dont certaines pièces seraient manquantes. En outre, pour faciliter et sécuriser juridiquement les procédures, des liens vers des formulaires types sont systématiquement prévus dans les dossiers de consultation mis à disposition des entreprises et un accompagnement dans le retrait des dossiers dématérialisés, est proposé aux candidats qui le demandent. En ce qui concerne plus précisément les orientations des deux ministères pour ouvrir plus largement leurs marchés aux PME, une réflexion interne est menée pour aboutir à une charte de l'achat, publiée sur le site Internet des ministères et présentant les besoins, la méthodologie d'analyse, les choix budgétaires, les niveaux de qualité attendus et les procédures prévues, pour l'ensemble de l'activité d'achat. Ceci permettra aux opérateurs économiques de définir leur propre stratégie de réponse. Cette charte devrait inclure la nécessaire réduction des délais de paiement qui pénalisent actuellement les entreprises fragiles et prévoir le versement d'avances. Enfin, il faut rappeler que le Gouvernement étudie les propositions présentées par M. Lionel Stoléru dans un récent rapport, afin de faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13361

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7942

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2119